



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les variantes de tracés

Réunion complémentaire Vendine, le 28 février 2012

Compte rendu

M. HEBRARD, maire de Vendine et président de la communauté de communes Coeur Lauragais, a invité la DREAL Midi-Pyrénées à participer à une réunion d'échanges sur les tracés et les échangeurs.

M. HEBRARD et les autres participants présentent ensuite diverses propositions.

1) Positionner le tracé au nord des Bourrioux

MM. GRAMMONT et ATHANASE, représentants de la DREAL, indiquent que plusieurs habitations figureraient dans l'emprise ou seraient très proches du tracé proposé. D'autre part, le fuseau passant au nord (fuseau 2C) étudié par la DREAL fin 2010 n'a pas été retenu suite à la concertation sur les fuseaux.

2) Positionner l'échangeur à l'est de la RD11

Les représentants de la DREAL indiquent que cette proposition revient à positionner l'échangeur sur la commune de Villeneuve-lès-Lavaur, commune qui a toujours été opposée à l'inscription d'un échangeur sur son territoire. D'autre part, cette proposition ne résoudrait pas le problème soulevé par les élus de Vendine de l'augmentation de trafic dans la traverse de la commune.

3) Raccorder l'échangeur à la RD142

Les représentants de la DREAL indiquent que cette proposition revient à positionner l'échangeur sur la commune de Villeneuve-lès-Lavaur, commune qui a toujours été opposée à l'inscription d'un échangeur sur son territoire. D'autre part, la configuration en courbe de l'autoroute est fortement déconseillée pour l'implantation d'un échangeur pour des raisons de sécurité routière.

4) Question sur les atouts et inconvénients d'un échangeur à Vendine

Les représentants de la DREAL conviennent que la présence d'un échangeur se traduirait par une augmentation de trafic sur la RD11, même si celui-ci resterait modéré, avec des impacts en terme

de bruit. L'implantation d'un échangeur au nord de la commune aurait un impact paysager relativement réduit du fait de la présence du Girou et de sa ripisylve entre le bourg et l'autoroute. Les représentants de la DREAL ajoutent qu'un échangeur permet de desservir le territoire et constitue bien souvent un facteur de développement économique (résidentiel, industriel et/ou commercial) pour les communes situées à proximité.

Ils indiquent aussi que les communes, intercommunalités et grandes collectivités ont été sollicitées par le préfet de région pour s'exprimer sur l'opportunité d'un échangeur sur Vendine.

M. HEBRARD indique qu'il transmettra à la DREAL, par écrit, les remarques de la commune de Vendine.